

# EURL – EIRL à l'Impôt sur les Sociétés

## *Quels sont vos avantages à être adhérent au CEGESART ?*

- En cas de contrôle fiscal, l'administration fiscale ne pourra intervenir que sur l'année en cours et les 2 années précédentes (pour un non adhérent à un Centre de Gestion Agréé, le délai est l'année en cours + les 3 années précédentes);
- Vous pouvez participer à l'ensemble des formations et des soirées d'informations gratuitement (participation couverte par la cotisation annuelle). Une trentaine de thèmes vous sont proposés tous les ans dans différents domaines (informatique, comptabilité et gestion, communication, efficacité personnelle);
- Vous disposez d'un dossier de gestion et de prévention qui vous expliquent les résultats de l'exercice écoulé, font un point sur votre santé financière et vous permettent de situer votre entreprise dans son environnement professionnel grâce à la mise à disposition de statistiques professionnelles;
- Nous sommes à votre écoute tout au long de votre exercice pour toutes vos questions fiscales ou comptables.

*Alors pourquoi hésiter ?*



Prestataires



Industriels



Artisans



Commerçants

**CEGESART**

Centre de Gestion Agréé

Maison de l'Économie et des Métiers  
Angers Technopole  
19 Rue Jean-Baptiste Lamarck - BP 10755  
49007 ANGERS Cedex 01

Tél. 02.41.05.31.30

Fax. 02.41.05.31.31

[www.cegesart.fr](http://www.cegesart.fr)

[contact@cegesart.fr](mailto:contact@cegesart.fr)